



Tél. : 04.74.88.81.80
Télécopie : 04.74.88.89.61
mairie@batie-montgascon.com

ARRETE n°25-13p

portant désignation d'un commissaire-enquêteur et mise à l'enquête publique relative au déclassement partiel du domaine public communal situé au droit de la rue du Professeur Marion

M. Le Maire :

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21, L2241-1 et suivants ;
- Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L. 141-3 et R. 141-4 et suivants ;
- Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.134-1, L. 134-2 et R. 134-3 à R. 134-30 ;
- Vu la délibération n°2025-02-93 du Conseil municipal en date du 26 février 2025 portant sur le déclassement du domaine public de la parcelle AB 956 située au droit de la rue du Professeur Marion pour cession au profit des Consorts Guillermand ;
- Vu la délibération n°2025-05-110 du Conseil municipal en date du 2 juillet 2025 approuvant le lancement d'une enquête publique préalablement au déclassement du bien cadastré AB 956 du domaine public de la commune
- Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

ARRETE

Article 1 : Objet – Date – Durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique relative au déclassement partiel du domaine public communal situé au droit de la rue du Professeur Marion (parcelle AB 956) sur la commune de La Bâtie-Montgascon, **du vendredi 14 novembre 2025 à 15 heures au vendredi 28 novembre 2025 à 17 heures**, soit pendant 15 jours consécutifs.

Article 2 : Personne responsable juridiquement du projet et demande d'information

Monsieur le Maire de La Bâtie-Montgascon est responsable juridiquement du projet.

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la Mairie de La Bâtie-Montgascon – 20 Place de la Mairie – Service Urbanisme – 38110 LA BATIE-MONTGASCON (04 74 88 81 80 – urbanisme@batie-montgascon.com).

Article 3 : Désignation du commissaire-enquêteur

Monsieur Thierry BLONDEL est désigné comme commissaire-enquêteur.

Article 4 : Composition du dossier soumis à l'enquête publique

Le dossier de mise à l'enquête comprend :

- une copie de la délibération n°2025-02-93 du Conseil municipal en date du 26 février 2025 ;
- une copie de la délibération n°2025-05-110 du Conseil municipal en date du 2 juillet 2025 ;
- une copie du présent arrêté ;
- une notice explicative, un plan de situation, un plan d'emprise du projet et des photos.

Article 5 : Modalités de l'enquête publique et observations du public

Après accomplissement des mesures de publicité du présent arrêté et pendant la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie de La Bâtie-Montgascon, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, à savoir :

- ✓ le mardi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 00 ;
- ✓ le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 ;
- ✓ le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 00 ;
- ✓ le samedi de 10 h 00 à 12 h 00.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune :

www.batie-montgascon.com

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- soit sur le registre papier ouvert à cet effet à la mairie de La Bâtie-Montgascon, aux jours et horaires indiqués ci-dessus ;
- soit par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur à l'adresse postale de la mairie de La Bâtie-Montgascon : A l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur – Enquête publique relative au déclassement partiel du domaine public communal (parcelle AB 956) – Mairie 20 Place de la Mairie – 38110 LA BATIE-MONTGASCON ;
- soit par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@batie-montgascon.com en mentionnant obligatoirement dans l'objet : EQP – AB 956 - LBM

Le commissaire-enquêteur sera présent à la Mairie de La Bâtie-Montgascon pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- ✓ le vendredi 14 novembre 2025 de 15 h 00 à 17 h 00 (ouverture de l'enquête publique) ;
- ✓ le vendredi 28 novembre 2025 de 15 h 00 à 17 h 00 (fermeture de l'enquête publique).

Article 6 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront remis à la Mairie de La Bâtie-Montgascon dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête.

Article 7 : Diffusion du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera consultable en Mairie de La Bâtie-Montgascon aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune (www.batie-montgascon.com), pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Le public pourra en obtenir communication dans les conditions prévues par la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'améliorations des relations entre l'administration et le public.

Article 8 : Publicité de l'enquête publique

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête unique sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département. Il sera également publié sur le site internet de la commune (www.batie-montgascon.com). Le présent arrêté sera affiché en Mairie ainsi que sur le site quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Article 9 : Décision au terme de l'enquête publique

Le Conseil municipal délibérera à l'issue de l'enquête publique et de la remise des conclusions du commissaire-enquêteur sur ce projet de déclassement. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés au représentant de l'Etat.

Article 10 : Exécution du présent arrêté

Monsieur le Maire de La Bâtie-Montgascon est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de l'Isère et à Monsieur le commissaire-enquêteur.

Article 11 : Recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de La Bâtie-Montgascon ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Fait à La Bâtie-Montgascon,
Le 10 octobre 2025

Nicolas SOLIER, Maire

